



ENFANCE ET ECOLE

Avant l'école

Avant l'école obligatoire, vous avez la possibilité de mettre votre enfant à la crèche ou en halte-garderie. Vous pouvez également le faire garder par des parents d'accueil à la journée. Renseignez-vous auprès de votre commune de domicile qui possède toutes les adresses valables dans votre région.

Vous pouvez choisir de mettre votre enfant quelques heures par semaine en garderie, même si vous ne travaillez pas, afin de faciliter son entrée à l'école, de le mettre en contact avec d'autres enfants, de le familiariser avec la langue française (si vous parlez une autre langue à la maison).

L'école obligatoire

De 4 à 6 ans, l'enfant est invité à participer à l'**école enfantine**. Celle-ci n'est pas obligatoire, pour l'instant, mais presque tous les enfants la fréquentent en Valais.

A partir de 6 ans révolus, l'**école** est obligatoire. Elle dure 9 ans.

L'inscription n'est pas automatique. Vous devez contacter le secrétariat de la Direction des écoles (voire répondre à sa demande de confirmation d'inscription) ou contacter le secrétariat communal de votre lieu de domicile.

Le cursus scolaire est divisé en 3 moments distincts:
- l'école enfantine qui dure 2 ans
- l'école primaire qui dure 6 ans
- l'école secondaire I (Cycle d'Orientation) qui dure 3 ans.

Si vous arrivez en Valais en cours de parcours scolaire, votre enfant sera intégré dans la classe qui correspond à son âge et à son niveau scolaire. S'il y a un décalage ou s'il ne parle pas bien le français, des mesures de **soutien spécifique** lui seront proposées, sur les heures d'école.

Si vous avez besoin que votre enfant soit gardé en dehors des heures d'école, il existe des cantines scolaires pour les repas ou des **unités d'accueil pour écoliers** (UAPE) qui organisent la prise en charge des enfants pour les repas, les devoirs et les loisirs en attendant que vous rentriez du travail.

L'école n'attend pas des parents qu'ils soient capables de faire les devoirs à la place des enfants. Mais elle compte sur eux pour que le cadre de travail soit idéal et pour transmettre et démontrer un intérêt marqué pour l'école et la formation.

Les enseignants et la direction d'établissement sont là pour répondre aux éventuelles questions. Il ne faut pas hésiter à les solliciter!

Cours de langue et culture d'origine

Les ambassades ou associations organisent parfois et sont responsables des cours de langue et culture d'origine (LCO). Cela permet aux enfants de consolider l'apprentissage de la langue d'origine et de travailler sur des aspects culturels du pays d'origine. Ces cours ont lieu généralement hors du temps scolaire. Pour de plus amples informations, renseignez-vous auprès de vos ambassades ou associations.

Après l'école obligatoire

A 15 ans révolus, les enfants ont terminé leur cursus de formation obligatoire. Mais personne ne se lance sur le marché du travail sans compléter sa formation!

En fonction du métier choisi et de l'intérêt de l'enfant pour l'école et des résultats obtenus en fin de cycle d'orientation, 2 voies s'offrent à lui: l'apprentissage ou la poursuite des études.

L'**apprentissage** est un système de formation dual: le jeune apprend son métier chez un employeur et suit des cours 1 à 2 jours par semaine. Selon le métier, la formation dure de 2 à 4 ans.

La possibilité existe aussi de poursuivre son cursus scolaire dans des **écoles du degré secondaire II**, soit les gymnases publics, les écoles supérieures de commerce et écoles de culture générale ou les écoles préprofessionnelles.

En règle générale, l'obtention d'une maturité gymnasiale ou spécialisée est une condition nécessaire à l'admission dans une Université suisse, une École polytechnique fédérale ou une Haute école spécialisée.